

COMPTE RENDU DELEGATION A LA DIRECTION LE 16 SEPTEMBRE 2014

Lundi 16 septembre, une délégation de FO DGFIP 43, composée de Jocelyne LIMAGNE, secrétaire départementale, Jean- Pierre COFFY, Jean- Louis PEYRARD et Philippe SAGNARD, a rencontré le directeur départemental, accompagné de la chef du pôle transverse.

Les points suivants ont été abordés :

- la situation des restructurations dans le département,
- la situation des emplois,
- la consommation des crédits budgétaires,
- l'état des missions.

1- La situation des restructurations

La délégation FO a demandé à la direction de faire le point sur le plan d'adaptation du réseau départemental pour les trois ans à venir. Elle lui a fait part de l'inquiétude que provoque l'annonce de la Direction Générale de supprimer les trésoreries dirigées par un inspecteur (catégorie C4), soit 900 en France, 10 en Haute- Loire, parmi de nombreux comptables de la filière Gestion Publique, simples inspecteurs

A/ Au 1^{er} janvier 2015

La direction a répondu qu'elle a transmis à la direction générale les dossiers des deux projets de fusion LE MONASTIER- FAY et CAYRES- PRADELLES à la date du 1^{er} janvier 2015. La DG a donné son feu vert.

Un courrier a été transmis à tous les élus concernés, maires, présidents de communautés de communes, ainsi qu'au préfet de la Haute- Loire, et à l'Inspecteur Général des Finances pour la région Auvergne.

Le préfet a donné un avis favorable. A la date du 16 septembre, seul des élus communaux, le maire du Monastier a répondu, et de manière favorable.

La délégation FO a demandé à la direction comment elle envisageait réaliser la fusion de ces postes au 1^{er} janvier 2015, alors que :

- les travaux d'installation des trésoreries du Monastier et de Fay dans les nouveaux locaux ont subi un retard prévisible consécutif à l'allongement des travaux de désamiantage des locaux ;
- les travaux d'agrandissement de la trésorerie de Cayres pour accueillir celle de Pradelles mais n'ont pas encore connu un début de commencement.

La direction a répondu que :

- 1- *La fusion de la comptabilité sera réalisée à la date du 1^{er} janvier 2015, on est dans le tempo normal que ce soit pour Hélios ou pour RECMEN,*

- 2- *La réinstallation de la trésorerie du Monastier et reportée à la fin du premier trimestre 2015*
- 3- *Dans l'attente de leur installation définitive, la trésorerie du Monastier hébergera la collègue de Fay dans ses locaux actuels, et celle de Cayres– Pradelles sera installée dans une salle mise à disposition par la municipalité dans la mairie.*

Autant dire que les collègues sont invitées à faire du camping !

B/ Au 1^{er} janvier 2016

Au titre de la restructuration hospitalière et de « l'adaptation » du réseau de la DGFIP. la trésorerie hospitalière qui doit regrouper la gestion comptable des 5 établissements du département au 1^{er} janvier 2016 serait réalisée dans un premier temps à minima selon un schéma actuellement inconnu.

C/ La suppression des trésoreries C4

La direction a confirmé le chiffre des postes comptables concernés mais a déclaré ignorer à ce jour les conséquences pour le département Une réunion de tous les A+ de la région a lieu ce 25 septembre à Clermont- Fd au cours de laquelle le délégué interrégional doit faire des annonces.

2- Suppressions d'emplois 2015

Plusieurs directeurs semblent connaître d'ores et déjà les coupes d'effectifs que vont subir leurs services et ont informé les sections syndicales de leur département.

Bien que notre syndicat ne soit pas pressé d'apprendre de mauvaises nouvelles, la délégation FO- DGFIP 43 a tout de même posé la même question au directeur qui a répondu n'avoir aucun retour de la centrale.

En l'occurrence « pas de nouvelles » ne signifie pas « bonne nouvelle »

3- La consommation du budget 2014

MAP après RGPP, la DGFIP subit depuis des années une réduction constante de l'enveloppe budgétaire qui lui est octroyée. 2014 s'est signalée par une baisse drastique que la section départementale FO- DGFIP a quantifiée pour le département : -22%. De surcroît, le gouvernement a fait adopter en juillet par le parlement une loi de finances rectificative qui a récupéré la réserve de 5% imposée à tous les services de l'Etat.

La délégation a donc interrogé la direction sur l'état de consommation des crédits 2014 des services départementaux.

La direction a répondu que, pour boucler correctement le budget annuel, c'est- à dire au prix des économies les plus drastiques, il lui faudrait disposer de 150 000 à 200 000 € supplémentaires dont elle va faire la demande à la DG, cela pour assurer en priorité le paiement des frais de déplacement et de stage jusqu'à la fin de l'année.

Elle a relevé que les économies les plus significatives qui pouvaient être faites l'avaient été, notamment sur les postes de dépenses loyer et affranchissement.

Et si la DG refuse, au nom de la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité, que se passe-t-il ?

4- L'état des missions

L'article 25-1 du projet de loi de simplification de la vie des entreprises présentée par MM Montebourg et Mandon, votée par les députés le 22 juillet 2014, autorise désormais les collectivités territoriales à passer « des conventions de mandat » pour confier l'encaissement de certaines recettes à un organisme privé au lieu et place du comptable public :

1– Après l'article L. 1611-7 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un article

L. 1611-7-1 ainsi rédigé :

«Art. L. 1611-7-1. – À l'exclusion de toute exécution forcée de leurs créances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, après avis de leur comptable public, confier à un organisme public ou privé l'encaissement :

«1° Des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques, qu'ils rendent;
«2° Des revenus tirés des immeubles leur appartenant et confiés en gérance, ou d'autres produits et redevances du domaine précisés par décret ;

«3° De prestations revenant à la collectivité territoriale ou à l'établissement public dans le cadre d'un contrat relatif au service public de l'eau, au service public de l'assainissement ou à d'autres services publics énumérés par décret... »

Le syndicat FO DGFIP analyse ce projet de loi comme la volonté de privatiser le recouvrement de tous les produits des collectivités territoriales et des établissements publics, mission dévolue au comptable public en sa qualité de receveur des dites structures et condamne cette évolution qui s'apparente à un retour à l'ancien régime de la ferme générale.

La délégation a demandé à la direction si elle avait d'ores et déjà reçu des consignes en ce sens de l'administration centrale. Par ailleurs, FO a demandé si elle a donné des instructions dans la filière GP pour se préparer à ne plus encaisser les chèques, au motif que cela n'était pas au centre des missions, comme cela a été entendu par les agents d'un poste comptable.

La direction a affirmé ne pas avoir reçu d'instruction précise sur le sujet, même si elle est favorable au développement des nouveaux moyens de paiement. Elle relève que le département est au-dessus de la moyenne nationale en matière de règlement par chèque bancaire pour les produits locaux, mais elle a démenti avoir pris une quelconque initiative pour supprimer l'encaissement des chèques par ses services.

La délégation FO- DGFIP a pris acte et se montrera vigilante.

LE 4 DÉCEMBRE **VOTRE VOIX**
FO DGFIP PEUT TOUT
la force syndicale **CHANGER**

FLASH INFO

19 septembre 2014 – Rémunération – Evalueurs du Domaine : que les choses soient claires

Un message émanant de Solidaires Finances Publiques circule en ce moment auprès des évaluateurs du Domaine.

Il véhicule auprès d'eux l'information totalement mensongère selon laquelle au cours du CTR du 9 septembre nous aurions changé de position à propos de l'attribution de la « prime de direction » aux évaluateurs du Domaine et ne la réclamerions plus que pour les seuls évaluateurs de la DNID.

Or, nous avons été les premiers à porter cette revendication pour l'ensemble des évaluateurs dans les groupes de travail rémunérations. Nous l'avons réitéré lors du groupe de travail Domaine et lors du CTR dédié et enfin lors des CTR du 15 juillet et 9 septembre. Comme nous avons toujours défendu clairement la mission domaniale.

Notre revendication est claire : **à fonctions équivalentes, régime indemnitaire identique.**

Certains écrivent beaucoup, d'autres agissent...

22 septembre 2014 – Communiqué de soutien aux agents du CFP de Morlaix

Le Syndicat National F.O.-DGFIP condamne fermement l'incendie du CFP de Morlaix par des agriculteurs en colère. Rien ne justifie que l'on s'en prenne au service public républicain. Le Syndicat apporte son soutien à tous les collègues du CFP de Morlaix. La Direction Générale nous a assuré ce week-end de tout mettre en œuvre pour, d'une part, accompagner les agents et, d'autre part, maintenir le service public. Le Syndicat sera extrêmement vigilant quant aux conditions de logement et de travail des agents concernés.

 à vos côtés,

 de votre côté,

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu